

1. *Débitrice*: **Loetscher Armand, chef de l'entreprise individuelle "Jean-Pierre Neyroud, A. Loetscher, successeur, Vevey**, Rte des Pléiades 40, à 1807 Blonay, 1800 **Vevey**
2. *Concordat révoqué le*: 16.09.2004
3. *Remarques*: Par décision du 16 septembre 2004, communiquée le 22 septembre 2004, le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a révoqué le sursis concordataire accordé par décision du 6 août 2003 et l'effet suspensif accordé le 1er juillet 2003 à Armand Loetscher, 1807 Blonay, chef de l'entreprise individuelle Jean-Pierre Neyroud, A. Loetscher successeur, Vevey.  
La faillite de Jean-Pierre Neyroud, A. Loetscher successeur, à Vevey, a été prononcée le jeudi 16 septembre 2004 à 09:15 heures.  
Tribunal d'arr. de l'Est vaudois  
1800 Vevey  
(00081213)